

## SUPPLÉMENT RETRAITÉS

Directrice de publication : Catherine Nave-Bekhti

## ÉDITO

**Du 2 au 8 mars :  
tous et toutes sur le pont pour l'égalité !**

Le 25 novembre 2019, une équipe Sgen-CFDT participait à la Nuit des relais organisée par la Fondation des femmes pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Le 10 février 2020, la CFDT réagit aux révélations sur les comportements inacceptables de certains encadrants de jeunes sportif·ve·s, dans un communiqué de presse commun de Thierry Cadart, secrétaire national CFDT, Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale Sgen-CFDT et Jérôme Morin F3C-CFDT. Elle appelle à agir avec résolution et dans la durée pour mettre fin aux violences et harcèlements sexuels dans le sport, rappelant à cette occasion que des salarié·e·s et militant·e·s CFDT ont joué le rôle de lanceur·se d'alerte en signalant ces violences sexistes et sexuelles au ministère des Sports, en accompagnant des agent·e·s, des salarié·e·s, des jeunes sportif·ve·s victimes ou témoins, pour que cela cesse.

Dans la semaine du 2 au 8 mars, nous sommes appelé·e·s à participer à des petits ou grands événements organisés par les militant·e·s CFDT sur les territoires et les lieux de travail.

« Alors que la CFDT porte la nécessité d'un système de retraite plus juste et plus redistributif, notamment envers les femmes, il est indispensable d'agir de façon forte et massive sur la réduction des inégalités professionnelles tout au long de la vie, le plus sûr moyen de réduire, à moyen terme, les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite. »

Odile Nave



Deux traits pour l'égalité, CFDT,  
8 mars 2020.

© CFDT

**II-III Vie syndicale**

Conseil de l'UFR  
des 20 et 21 novembre 2019.

Un congrès, une AG :  
la démocratie syndicale  
en action.

**IV-V Initiatives**

Préparer sa retraite en tant  
que personne privée  
et en tant que syndiquée·e.  
À la session de formation  
des référent·e·s retraité·e·s.

**VI-VII Dossier : deux traits pour  
l'égalité**

Mexico-Paris 2020, forum  
Génération égalité : pour  
les droits des femmes  
et un futur égalitaire.  
Une longue marche du droit  
de vote à la parité.

**VIII Vos droits**

Protection sociale  
complémentaire :  
MGEN et autres.

# CONSEIL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S DES 20 ET 21 NOVEMBRE 2019

**Le conseil de l'union fédérale des retraité·e·s a tenu une de ses deux réunions annuelles au mois de novembre. Comme à chaque fois, l'ordre du jour était conséquent.**

Lors de ce conseil tenu un peu plus d'un mois après la journée de mobilisation du 3 octobre, les représentants des sections syndicales de retraités (SSR) ont fait état de la mobilisation, correcte, en pointant les difficultés des relations intersyndicales. La CFDT Retraités était seule à l'initiative de cette journée. Même si en de rares endroits, il est possible de parler avec d'autres organisations, les postures affichées par nos partenaires syndicaux sont trop éloignées des positions de notre organisation. Depuis, les diverses manifestations ont montré que les choses n'ont pas beaucoup évolué...

### DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DE L'UCR

Au menu, les retours et les impressions du congrès de l'union confédérale des retraités (UCR) à Bordeaux au mois de mai. Si les débats sur les amendements ont parfois manqué de punch, la table ronde sur le grand âge, avec Michèle Delaunay, ancienne ministre du gouvernement Ayrault, a été fort appréciée. Deux représentants de l'union fédérale des retraités (UFR) Sgen sont maintenant au conseil de l'UCR qui s'est réuni début octobre. À noter, l'intervention de Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale, qui a, entre autres, porté sur le péril écologique, les enjeux numériques et le vieillissement de la population.

### DEUX TRÉSORIERS INVITÉS

Avec Yannick Le Coroller, trésorier de l'UCR, les progrès – ou pas... – des signatures des conventions entre les unions territoriales des retraités (UTR) et les SSR Sgen, là où elles existent, ont été abordés. Les notions comme « coordinateur » ou « accès à Gasel » doivent encore être approfondies. Ce n'est pas facile partout, mais la recherche du compromis doit être privilégiée. Yannick a ensuite présenté la mise en place de la protection des données (RGPD) à l'UCR, qui nous concerne tous.

Vincent Bernaud, trésorier du Sgen, était aussi invité à ce conseil. Les comptes de l'UFR, partie intégrante de ceux de la fédération, ont été détaillés et commentés.

Ont également été abordées les modalités de gestion des abonnements à la presse Retraités, à gérer au plus près des SSR.

### LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 2020

Deux rendez-vous importants dans la vie démocratique de notre organisation auront lieu cette année. Le bureau de l'UFR, invité au Congrès du Sgen à Dijon au mois de mai, y fera une intervention. Ensuite l'AG du mois d'octobre, qui abordera notamment la nécessité de recruter des militants pour prendre la relève des plus anciens. Nos adhérents sont invités à participer aux réunions organisées par les SSR dans leur département ou dans leur académie. L'importance d'avoir des délégués de toutes les académies a été soulignée lors des échanges à ce conseil, et notamment des académies actuellement absentes.

### ET LA RÉFORME DES RETRAITES...

Le sujet des retraites a été abordé, quelques jours avant le début de la grève dite « illimitée »... D'abord sous forme d'ateliers se rapportant aux avantages familiaux (enfants, réversion...). La difficulté des simulations a aussi été relevée – et les simulations destinées à faire peur ont été dénoncées. Lors de la mise en commun, les interrogations ont porté sur la période transitoire, la compensation salariale – notamment pour les enseignants. La méfiance envers le gouvernement sur ce projet, qui n'est pas celui de la CFDT, est ressortie. La CFDT doit être offensive pour porter ses idées de réforme qui doivent profiter aux plus démunis, le système actuel étant profondément inégalitaire et injuste!

Enfin, le conseil s'est terminé en débattant des meilleures façons de s'impliquer localement dans le Pacte du pouvoir de vivre<sup>1</sup>. Diverses actions menées ou envisagées ont été décrites, pour rendre visibles les 66 propositions.

**Bernard MASSABIEAUX**

<sup>1</sup> <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

## UN CONGRÈS, UNE AG : LA DÉMOCRATIE SYNDICALE EN ACTION

En mai, la fédération des Sgen-CFDT tiendra son congrès à Dijon.

En octobre, l'union fédérale des retraités Sgen réunira son assemblée générale à Paris.



Le congrès de la Fédération des Sgen-CFDT se déroulera à Dijon du 25 au 29 mai 2020. À cette occasion, la fédération a innové pour impliquer plus de militants en faisant

participer les membres du secrétariat fédéral (dont le bureau de l'UFR) à l'élaboration et à la rédaction de l'avant-projet de résolution. Ce n'est donc pas le seul conseil fédéral qui a élaboré le texte soumis aux syndicats des régions.

«Le congrès de 2020 doit nous permettre de partager des pistes d'action pour porter haut et fort un projet éducatif qui fasse sens, au regard de nos valeurs et pour les personnels», est-il écrit dans le préambule. «Des mots!», diront certains, mais des mots qui veulent donner du sens, qui font projet. Quelles organisations syndicales osent affirmer «un projet éducatif» qui ne soit pas uniquement celui des professionnels ? Les retraités retrouveront dans ce texte des expressions qui leur parleront, car l'éducation est bien l'affaire de tous : émancipation ; développement de l'autonomie et de l'esprit critique ; droit à l'erreur ; acquis du socle commun ; éduquer et former pour une société démocratique ; travail émancipateur ; formation tout au long de la vie... Ils en découvriront d'autres qui collent à l'évolution de la société, les objectifs restant les mêmes : ensemble des compétences nécessaires pour vivre, éduquer et former dans une société numérique ; aborder les apprentissages avec et par les outils numériques ; pour éduquer à la démocratie, il est indispensable de la pratiquer ; l'aménagement des espaces de travail doit se faire en concertation avec les agents ; la possibilité pour chaque agent de disposer d'un espace pour travailler sans être en contact avec le public ; un droit à la déconnexion...

Le projet inscrit aussi la fédération dans le Pacte du pouvoir de vivre : «Le Sgen-CFDT s'engage pleinement depuis son lancement dans le Pacte du pouvoir de vivre, en initiant des actions dans des villes, des départements ou encore des régions pour faire vivre le Pacte au plus près des réalités locales.»

L'union fédérale des retraités (UFR) sera présente à ce congrès et interviendra à la tribune.

### PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFR SGEN

La première assemblée générale de l'UFR Sgen aura lieu les 14 et 15 octobre 2020 dans l'immeuble des fédérations CFDT, avenue Simon Bolivar.

Vraiment la première ? Oui et non. Non, puisqu'une assemblée générale constitutive s'est déroulée il y a quatre ans. Oui, puisque ce sera la première AG complète avec un rapport d'activité des quatre années passées, un rapport d'orientation pour les quatre années à venir et des élections au conseil de l'UFR qui sera mis en place pour quatre ans.

Les sections syndicales des retraités (SSR) d'une académie devront se mettre d'accord pour présenter des candidats. Octobre sera vite là ! Il faut commencer à les chercher dès maintenant. Ces conseillers se réuniront deux fois par an au siège des fédérations avec un peu de travail entre deux sessions.

Le bilan des quatre années écoulées sera globalement positif : rédaction du supplément retraité que vous êtes en train de lire, débats parfois houleux, mais qui ont permis d'avancer sur les règles de fonctionnement des SSR au sein des unions territoriales des retraités (UTR). Mais aussi quelques points noirs. En particulier, très peu de nouvelles SSR ont vu le jour, même si des contacts ont été pris. Certes, sur le papier, les adhérents sont là. Mais, trop nombreux sont les départements où la SSR Sgen n'a aucune activité. Ces SSR virtuelles peuvent et doivent envoyer des délégués à la prochaine AG, en particulier celles qui ont beaucoup d'adhérents.

L'UFR Sgen fait partie des grosses composantes de l'UCR puisque nous avons deux délégués au conseil. Ce qui signifie que nos SSR facilitent le passage de nombreux adhérents des actifs au syndicalisme retraité, en maintenant des liens avec le Sgen localement, et globalement au travers de l'activité de l'UFR et de la diffusion du supplément Retraités. C'est aussi pour maintenir et amplifier ce mouvement que les SSR Sgen se doivent d'exercer une activité au sein des UTR.

Jean GULLAUD

## **PRÉPARER SA RETRAITE EN TANT QUE PERSONNE PRIVÉE ET EN TANT QUE SYNDIQUÉ-E**

**La retraite est une nouvelle tranche de vie, qui ouvre de nouvelles perspectives. Elle s'anticipe autant qu'elle se construit. Sa préparation est indispensable et peut commencer bien des années à l'avance.**

Selon une publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans s'établit à 10,5 ans pour les femmes et à 9,4 ans pour les hommes, toutes catégories professionnelles confondues. Cette période est donc importante pour chacun dans son déroulement et complète les années d'activité professionnelle. Pour qu'elle démarre sous les meilleurs auspices, indépendamment de la réforme au cœur de nos échanges quotidiens et le cas échéant de notre militantisme, il est utile – voire nécessaire – de se préparer à l'avance.

Le suivi de la prise en compte de la durée de cotisation est un élément important, notamment en cas de carrière non linéaire : changements de régime en France ou à l'étranger, interruption de vie professionnelle multiplient les risques d'omission de certaines périodes. Faut-il racheter les années d'études ? Comment régulariser les années « disparues » du relevé officiel disponible sur le site <https://www.info-retraite.fr> créé fin 2016 – car cela peut arriver même pour des parcours professionnels simples ? Le relevé individuel de situation, qui regroupe les informations des régimes de base (fonction publique, régime général, mutualité sociale agricole, autres régimes particuliers et spéciaux...) et des régimes complémentaires (Rafp, Agirc, Arrco, Ircantec...), doit être consulté avec attention, et toute anomalie signalée à l'organisme concerné dès que possible. Par ailleurs, il peut être opportun de souscrire à un régime supplémentaire facultatif (ou plusieurs), le secteur de l'économie sociale en proposant, comme le secteur commercial : la CFDT (avec la CFTC, la CFE-CGC et FO) est une des fondatrices de la Prefon, ouverte depuis 1968, tandis que d'autres organisations ont créé ce qui est actuellement l'Union mutualiste

retraite (UMR), intégrée dans le groupe VYV avec la MGEN et Harmonie mutuelle, associée à la Maif, et qui propose le complément de retraite mutualiste (Corem). Il est d'ailleurs possible de souscrire simultanément à plusieurs de ces offres, dont les cotisations sont déduites du revenu imposable.

La préparation à la retraite est aussi la préparation d'un emploi du temps libéré des obligations professionnelles. Il peut s'agir d'augmenter le nombre d'heures consacrées à des activités sportives ou associatives de tous ordres, mais aussi d'intégrer des structures spécifiques qui permettent de continuer son métier à titre bénévole ou semi-bénévole. Des organismes comme l'Association générale des intervenants retraités - Actions de bénévoles pour la coopération et le développement (AGIRabcd) ou le Groupement des retraités éducateurs sans frontières (Gref) accueillent des volontaires sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'âge de la retraite. Le Sgen-CFDT est également membre de la Coalition Éducation, avec d'autres syndicats et des ONG comme Solidarité Laïque. Les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLCD) ou les Écoles de la 2<sup>e</sup> chance (E2C) sont également intéressées par la collaboration de retraités.

Par ailleurs, il n'est globalement pas interdit d'avoir une activité professionnelle rémunérée après liquidation des droits à la retraite, mais celle-ci ne permet pas de créer de nouveaux droits.

Enfin, les militants et adhérents actifs (ou moins actifs) du Sgen-CFDT ont vocation à rejoindre les sections syndicales de retraités (SSR), qui se développent depuis quelques années, en liaison à la fois avec les syndicats d'actifs et les unions territoriales des retraités (UTR).

**Alain SCHNEIDER**



## FORMER LES RÉFÉRENT·E·S RETRAITE DU SGEN-CFDT

### Des actif·ve·s et des retraité·e·s ont participé à une session de formation co-animee par des formatrices de la CFDT Retraités et de l'union fédérale des retraités Sgen.

Former des référents retraite et constituer un réseau de militants capables de répondre aux questions des adhérents à ce sujet était l'une des actions prévues lors de la constitution de l'union fédérale des retraités (UFR).



Elizabeth Bagault et Nicole Maire, les deux formatrices de l'UCR.

En s'appuyant sur les acquis de la formation CFDT retraités relative aux systèmes de retraites – que plusieurs militants avaient suivie ces dernières années –, le secteur formation de la fédération a organisé une formation plus spécifiquement adaptée aux personnels de ses différents champs professionnels, qui relèvent majoritairement du régime de la fonction publique, mais aussi, pour les contractuels, du régime général et du régime complémentaire des agents non titulaires (Ircantec). Sans oublier – et le tour de table des stagiaires l'a largement démontré – qu'un nombre important de fonctionnaires sont des polypensionnés, dont certains ont plus de 40 trimestres d'assurance au titre d'un emploi comme salariés du privé ou salariés de régimes spéciaux, mais aussi comme contractuels du public.

Les vingt-deux stagiaires, parmi lesquels cinq femmes, venaient de huit sections syndicales de retraités et de dix syndicats, dont deux syndicats nationaux (étranger et Recherche EPST). Le nombre important de stagiaires – nous avons dû refuser des inscriptions –, n'a pas empêché de véritables échanges au fil des deux journées très denses. Le temps a manqué pour faire un travail en petits groupes sur différents cas. Néanmoins, l'exercice d'analyse d'un cas a permis de faire travailler les stagiaires par deux ou trois.

À la question de l'évaluation à chaud « Qu'est-ce qui vous semble le plus important dans ce que vous avez découvert aujourd'hui ? », l'une des réponses a été : « Je pense avoir appris à mettre en place une stratégie d'analyse des dossiers des collègues ». C'était précisément l'un des principaux objectifs de la formation. Beaucoup ont mentionné la découverte des outils que la CFDT met à disposition, notamment le « Guide des pensions de retraite », version papier édition 2015, accessible en ligne et régulièrement mis à jour<sup>1</sup>. L'ensemble des documents présentés par les formatrices ont été copiés sur les clés USB des participants et complètent le guide.

Habituée à répondre à des demandes relatives à la préparation de la retraite, j'ai pris davantage conscience de la difficulté qu'ont les personnels à comprendre les documents de base qui les concernent : relevé de situation individuelle (RSI) et estimation indicative globale (EIG) qui récapitulent tous les droits acquis dans les différents régimes. Signalons aussi que le simulateur de pension sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public n'indique pas assez clairement que la simulation ne porte que sur la pension fonction publique.

Depuis 2003, les salariés, quels que soient les régimes dont ils relèvent, ont accès à beaucoup plus d'informations sur leurs droits, mais le tout-numérique pour la demande de retraite dans chacun des régimes ne remplace que mal le rendez-vous qui était encore de droit il y a une quinzaine d'années pour le régime général. L'accompagnement par des personnels sensibilisés et formés à la situation des polypensionnés est particulièrement nécessaire pour les personnels en situation de handicap et d'invalidité.

Cette session de formation a aussi été l'occasion pour les trois formatrices de travailler ensemble, et pas seulement en télétravail pour contribuer aux réponses sur le Forum du guide des pensions.

Odile NAVE

<sup>1</sup> <https://huit.re/5xbv4wq1>

### MEXICO-PARIS 2020, FORUM GÉNÉRATION ÉGALITÉ : POUR LES DROITS DES FEMMES ET UN FUTUR ÉGALITAIRE

En 1975, se tenait la première conférence mondiale sur les femmes, à Mexico.

En 2020, le forum Génération égalité, organisé par ONU Femmes, se déroulera à Mexico (mai) et Paris (juillet)

45 ans après la première conférence mondiale, l'un des objectifs du forum Génération égalité<sup>1</sup> organisé par ONU Femmes, co-présidé par le Mexique et la France, est d'assurer le relais entre les générations qui ont œuvré pour l'égalité entre les femmes et les hommes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et les adolescentes, jeunes femmes et jeunes hommes, qui se mobilisent, font entendre leur voix et viennent en aide aux femmes, longtemps réduites au silence, stigmatisées et humiliées. Ce forum est également l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Pékin adoptés lors de la cinquième conférence mondiale de Pékin en 1995.

À l'automne 2019, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a rendu publique sa contribution, en complément du rapport<sup>2</sup> transmis par l'administration française aux services de l'ONU, «afin de faire entendre une voix additionnelle incluant celles de la société civile.» Le HCE y met en lumière les principaux sujets qui lui paraissent avoir progressé depuis cinq ans, mais aussi les obstacles, résistances ou défis prioritaires.

Pour les progrès, citons le renforcement de la parité dans les instances de gouvernance des grandes entreprises, l'introduction du sexism dans la loi et le renforcement des moyens de sanction, la création de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et l'engagement en faveur d'une «diplomatie féministe». Des obstacles, encore nombreux sur le chemin de l'égalité et de l'autonomisation économique des femmes, demeurent dans notre pays, même si la mobilisation de celles-ci contribue à les faire apparaître au grand jour. Il en est ainsi de la persistance des violences sexistes et sexuelles contre lesquelles la réponse apparaît insuffisamment adaptée. La lutte contre les stéréotypes sexistes qui



### GÉNÉRATION ÉGALITÉ

imprègnent encore la société nécessite la mise en place effective d'une éducation à l'égalité et à la sexualité dans les établissements scolaires – une mise en place effective qui doit intégrer la sensibilisation à l'égalité professionnelle afin de lutter contre l'insuffisante mixité des métiers et la persistance du plafond de verre pour l'accès à certaines fonctions. Avancer dans la voie d'une budgétisation intégrant l'égalité est l'un des outils qui permettraient également de lever certains obstacles.

La dernière partie de la contribution est consacrée à la «diplomatie féministe» et formule des revendications en faveur des migrantes, comme la reconnaissance que l'engagement en faveur des droits des femmes puisse être un motif de «persécutions liées au genre» donnant pleinement droit au statut de réfugiée, ou une prise en compte plus importante de la très grande vulnérabilité des femmes étrangères sur le sol français. S'appuyant sur son rapport de 2017 sur la situation des femmes demandeuses d'asile, le HCE propose par exemple d'accélérer la formation des agents et agentes de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) sur les violences sexistes et sexuelles, et de créer des espaces non mixtes pour les femmes isolées et les cheffes de familles monoparentales dans les Centres d'accueil de demandeurs et demandeuses d'asile (Cada).

Odile NAVÉ

Depuis 2011, ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. C'est le secrétariat de la Commission de la condition de la femme réunie pour la première fois à Lake Success dans l'État de New York en 1947.

<sup>1</sup><https://huit.re/db4D1vMs>

<sup>2</sup><https://huit.re/uPyBYgMg>

**UNE LONGUE MARCHE DU DROIT DE VOTE À LA PARITÉ**

**Les femmes votèrent pour la première fois en France aux élections municipales de 1945, premières élections après la Libération.**

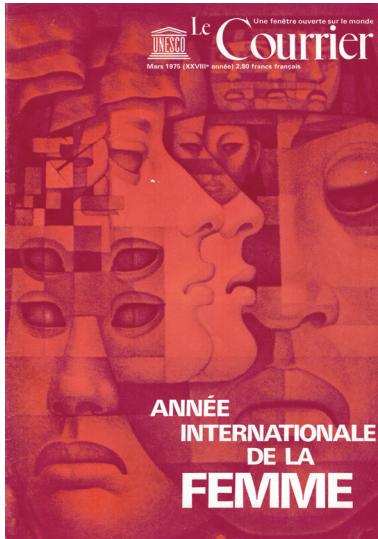
Alors que les plus âgées de nos adhérentes retraitées approchent de leurs cent ans et se souviennent sans doute de la première fois où, majeures, elles purent, comme leur mère et leur grand-mère, voter pour la première fois, il n'est pas inutile de revenir sur l'engagement citoyen dont durent faire preuve des générations de femmes depuis l'instauration du suffrage universel, aujourd'hui qualifié de masculin, en 1848. Seules la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Finlande avaient accordé le droit de vote aux femmes avant 1914. Entre 1917 et 1920, six États avaient donné le droit de vote aux femmes : Pays-Bas, Russie, Royaume-Uni, Allemagne, Tchécoslovaquie, et enfin États-Unis.

Les propositions de loi tendant à donner le droit de vote aux femmes au lendemain de la Première Guerre mondiale, adoptées par la Chambre des députés, n'ont jamais passé le cap du Sénat malgré l'action des organisations comme l'Union française pour le suffrage des femmes dont Cécile Brunschvicg devint présidente en décembre 1924.

En 1925, des femmes furent élues dans des communes à majorité communiste de la région parisienne lors des élections municipales, alors qu'elles n'avaient pas le droit de vote, et n'étaient pas éligibles. Elles purent siéger quelques mois dans les conseils municipaux avant que leur élection ne soit annulée par le conseil de préfecture (aujourd'hui, le tribunal administratif).

En juin 1936, trois femmes (Cécile Brunschvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore) furent nommées secrétaires d'État dans le premier gouvernement de Front populaire.

Pendant la guerre, la question du vote des femmes ressurgit, sans doute en raison de la part prise par les femmes dans la Résistance. Ce n'est qu'après débat que l'Assemblée consultative d'Alger vota la disposition prévoyant que «les femmes sont électrices et éligibles



dans les mêmes conditions que les hommes» inscrite dans l'ordonnance du 21 avril 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine.

Dans un article publié en 2007, Christine Bard souligne que «l'égalité des droits politiques a peu modifié la distribution sexuée du pouvoir exécutif<sup>1</sup>». «La fonction gouvernementale, écrit-elle encore, reste masculine, et les rares femmes nommées ne marquent ni l'Histoire ni la mémoire nationale, à l'exception de Simone Veil et, dans une moindre mesure, de Françoise Giroud» [NDLR : avant 1981].

Entre 1945 et 1974, sept femmes ont siégé dans un gouvernement, dont une seule, Germaine Poinso-Chapuis, en tant que ministre ; elles restèrent moins d'un an en fonction à l'exception de deux d'entre elles : Nafissa Sid Cara, chargée de l'Algérie de 1959 à 1962, et Marie-Madeleine Dienesch, entre 1968 et 1974 pour différentes fonctions.

Lors des premières élections législatives en octobre 1945, la part des femmes élues fut plus importante : trente-trois élues, soit 5,6 % des députés. Mais leur part diminua à partir de 1951, et atteignit un plancher entre 1,3 et 1,9 % de 1958 à 1973. La progression de la gauche en 1978 et dans les quinze années suivantes permit de retrouver le niveau de 1945-46, sans guère le dépasser (5,9 % en 1993) alors que le nombre des femmes occupant des fonctions dans l'exécutif augmenta à partir des années 70.

C'est ainsi au tournant des années 90 que la parité s'invita dans le débat public, notamment avec l'ouvrage de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, publié aux éditions du Seuil en 1992.

**Odile NAVE**

<sup>1</sup> <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2007-1-page-2.htm>

## **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : MGEN ET AUTRES**

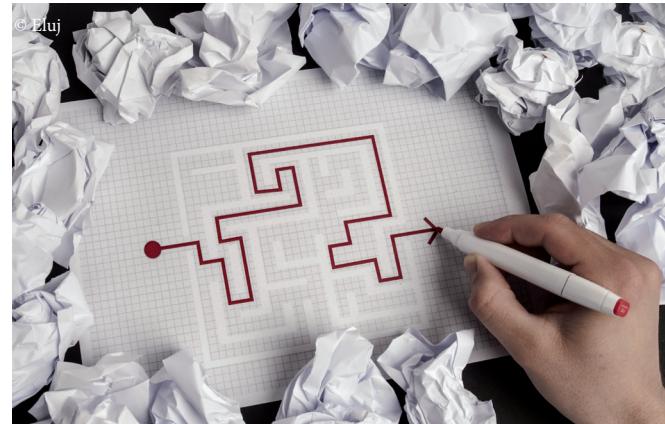
### **La MGEN suscite parfois des questions. Où trouver les réponses ? Y a-t-il une alternative ?**

Adhérents depuis longtemps à la MGEN, nous nous interrogeons parfois sur cette mutuelle. Rappelons qu'elle gère, pour l'Éducation nationale, le régime obligatoire de la Sécurité sociale et qu'elle offre aussi, aux actifs et aux retraités, une complémentaire<sup>1</sup> non obligatoire.

Les conditions (cotisations, prestations...) évoluent lors du passage d'actif à retraité, mais le montant de la cotisation est de toute façon accessible dans l'espace personnel de l'adhérent. Disponibles en fin d'année, les prélèvements pour l'année suivante y sont également indiqués<sup>2</sup>.

L'assiette des cotisations correspond à l'ensemble des pensions perçues et déclarées au cours de l'année n-2 - la mutuelle accède à ces informations avec l'autorisation de la Cnil. Le pourcentage de cotisation, qui augmente régulièrement (2 % cette année), voté par l'assemblée générale, est encadré par une cotisation plancher et une plafond. Les prélèvements apparaissent sur le bulletin de pension. Ces taux de cotisations dépendent de l'âge pour tous les membres participants, que vous soyez actif (changement tous les 5 ans) ou retraité (avant ou après 70 ans). Pour les membres associés, la cotisation est basée sur un forfait annuel.

Pour les prestations, quatre formules Santé sont proposées : Initiale (la moins chère), Référence (renforcée sur les prestations dentaires), Équilibre (renforcée sur les dépassements d'honoraires), Intégrale (couverture maximale). La formule MGEN Prévoyance Retraité y est associée avec prestations décès et dépendance totale. Le détail de l'offre de chacun, avec les prestations servies, est disponible sur l'espace personnel. Selon les formules choisies et l'âge, une partie de la cotisation est affectée aux mutuelles créées par la MGEN et auxquelles on adhère en même temps : MGEN Action sanitaire et sociale (MGEN Ass), MGEN Centres de santé (MGEN Cds), MGEN Vie et MGEN Filia. Les prestations servies sont : frais de santé (maladie, hospitalisation, divers autres soins...), famille (par MGEN Vie), assistance (aide à



domicile, complément d'action sociale – par MGEN Ass ou MGEN Filia – et services d'assistance à travers le contrat collectif signé avec Ressources Mutualistes Assistance - RMA), autonomie (dépendance totale), décès (par MGEN Vie), action sociale (par MGEN Ass). D'autres garanties additionnelles sont possibles. À signaler que MGEN Ass gère aussi divers établissements de santé (Ehpad, établissements pour soins de suite et réadaptation, santé mentale) et MGEN Cds cinq centres médicaux et dentaires ainsi qu'un centre d'optique et d'audition.

Attention, tout changement de situation doit être signalé dans les 15 jours suivants. Pensez-y, vous éviterez ainsi bien des désagréments.

**Bernard MASSABIEAUX**

#### **La MGEN, seule solution ?**

Au ministère, après appel d'offres, trois organismes de protection sociale ont obtenu le référencement en tant que complémentaires : une société d'assurance et deux mutuelles (<https://urlz.fr/bO8R>), toutes ouvertes aux retraités.

On y retrouve la MGEN avec une offre assez difficilement accessible sur le site de la mutuelle (<https://urlz.fr/bO8S>). Et pourtant, elle semble moins chère, et comporte neuf formules (combinaison de trois niveaux Santé avec trois niveaux Prévoyance).

N'oublions pas d'ajouter à cela l'offre du contrat collectif passé avec l'UCR (UCR-MGEN Solutions avec cotisation forfaitaire et 4 niveaux Azur).

Pas facile de s'y retrouver et... de comparer !

<sup>1</sup> MGEN Santé Prévoyance – MSP : <https://urlz.fr/bO8Q>

<sup>2</sup> De même que les 120 pages des Statuts et Règlements mutualistes divers, malheureusement pas toujours à jour.